

Objet de la délibération

N° 16-182

Débat d'Orientation
Budgétaire 2017

VILLE DE BELFORT

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU JEUDI 17 NOVEMBRE 2016

L'an deux mil seize, le dix-septième jour du mois de novembre, à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de Belfort, dont le nombre en exercice est de 45, régulièrement convoqués, se sont réunis Salle Olivier Barillot - Annexe de l'Hôtel de Ville et de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine, rue Frédéric Auguste Bartholdi, sous la présidence de M. Damien MESLOT, Maire.

Etaient présents :

M. Sébastien VIVOT, Mme Florence BESANCENOT, M. Mustapha LOUNES, Mme Marie-Hélène IVOL, M. Jean-Marie HERZOG, Mme Delphine MENTRE, M. Yves VOLA, Mme Marie ROCHETTE de LEMPDES, M. Gérard PIQUEPAILLE, Mme Monique MONNOT, M. Pierre-Jérôme COLLARD, Mme Marion VALLET, M. Jean-Pierre MARCHAND, Adjoint ; M. Ian BOUCARD, Mme Frieda BACHARETTI, Mme Marie STABILE, Mme Parvin CERF, Mme Loubna CHEKOUAT, M. Tony KNEIP, Mme Claude JOLY, M. Brice MICHEL, Mme Pascale CHAGUE, M. David DIMEY, Mme Christiane EINHORN, M. Olivier DEROY, M. Emmanuel FILLAUDEAU, M. Patrick FORESTIER, Mme Samia JABER, Mme Jacqueline GUIOT, M. René SCHMITT, Mme Francine GALLIEN, M. Alain DREYFUS-SCHMIDT, Mme Latifa GILLIOTTE, M. Leouahdi Selim GUEMAZI, M. Bastien FAUDOT, Mme Isabelle LOPEZ, M. Marc ARCHAMBAULT.

Absents excusés :

M. Alain PICARD - mandataire : Mme Monique MONNOT
M. François BORON - mandataire : M. Damien MESLOT
M. Guy CORVEC - mandataire : Mme Marie ROCHETTE de LEMPDES
Mme Léa MANGUIN - mandataire : Mme Marie-Hélène IVOL
Mme Dominique CHIPEAUX - mandataire : Mme Christiane EINHORN

(application de l'Article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Absentes :

Mme Brigitte BRUN
Mme Patricia BOISUMEAU

Secrétaire de séance :

Mme Loubna CHEKOUAT

TRANSMIS SUR OK-ACTES

22 NOV. 2016

[Signature]

Mme Marie STABILE, M. Emmanuel FILLAUDEAU et M. Bastien FAUDOT entrent en séance lors de l'examen du rapport n° 16-178.

Mme Delphine MENTRE, qui avait donné pouvoir à Mme Florence BESANCENOT, entre en séance lors de l'examen du rapport n° 16-182.

Mme Latifa GILLIOTTE quitte la séance lors de l'examen du rapport n° 16-183 et donne pouvoir à M. René SCHMITT.

Direction des Finances

DELIBERATION

de M. Sébastien VIVOT, 1^{er} Adjoint

Références
Mots clés
Code matière

SV/TC/RB - 16-182
Budget
7.1

Objet

Débat d'Orientation Budgétaire 2017

Conformément aux dispositions de l'Article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la préparation du Budget Primitif est précédée, pour les communes et établissements publics de plus de 3 500 habitants, d'un Débat d'Orientation Budgétaire.

Ce débat se situe dans un délai de deux mois précédant l'examen du Budget Primitif. Il porte sur les orientations générales à retenir pour l'exercice considéré et répond au besoin d'information du public sur les affaires locales ; il permet aux élus d'exprimer leurs vues sur une politique budgétaire d'ensemble.

La teneur du Débat d'Orientation Budgétaire est retracée dans une délibération de l'assemblée.

Selon les nouvelles dispositions de l'Article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales issu de la Loi NOTRe, cette délibération, bien qu'elle se limite à prendre acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire, doit faire l'objet d'un vote du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PREND ACTE du débat.

Par 33 voix pour, 6 contre (M. René SCHMITT, Mme Francine GALLIEN, M. Alain DREYFUS-SCHMIDT, M. Bastien FAUDOT, Mme Isabelle LOPEZ, M. Marc ARCHAMBAULT),

*(Mme Samia JABER, Mme Jacqueline GUIOT, Mme Latifa GILLIOTTE,
M. Leouahdi Selim GUEMAZI ne prennent pas part au vote),*

APPROUVE les orientations budgétaires 2017.

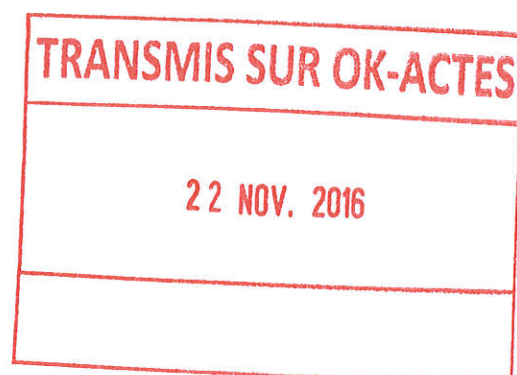
Ainsi délibéré, à Belfort, en l'Hôtel de Ville et de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine, le 17 novembre 2016, ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme
Le Maire de Belfort,
et par délégation
Le Directeur Général des Services,

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage



Thierry CHIPOT





DEBAT d'
ORIENTATION
BUDGETAIRE
2017

LE PROJET DE LOI DE FINANCES 2017

Le Projet de Loi de Finances 2017 est bâti sur des hypothèses de croissance, avec une progression de + 1,5 % du PIB en 2017 (comme en 2016), mais aussi un ralentissement de la progression du pouvoir d'achat et de la consommation des ménages.

Le PLF 2017 prévoit une baisse de la dette publique en pourcentage du PIB de - 0,1 points par rapport à 2016.

L'objectif affiché pour 2017 est de ramener le déficit public en dessous des 3 % du PIB.

Le volume des dépenses de l'Etat proposé par le PLF 2017 est en progression de + 1,27 % par rapport à la LFI 2016.

Points particuliers du PLF 2017 :

- Dotation de Solidarité Urbaine :

Le PLF 2017 prévoit les modifications suivantes :

- La diminution du nombre de communes éligibles : de 751 communes éligibles à 668.
- La suppression de la DSU cible.
- L'introduction d'un plafond en matière de potentiel financier pour déterminer l'éligibilité de la commune.
- La modification de la répartition de la hausse annuelle de la DSU : la DSU 2017 sera égale à la DSU 2016, plus une évolution calculée en application d'un coefficient de 0,5 à 4 selon l'indice synthétique de la commune.
- La modification du calcul de l'indice synthétique (indice qui permet de déterminer le rang d'éligibilité de la commune et de calculer la hausse des crédits pour 2017) : les 4 critères qui le composent sont pondérés différemment : le potentiel financier passe de 45 % à 30 %, et le revenu par habitant passe de 10 % à 25 %.

Avec ces éléments, l'estimation de perte de la DSU en 2017, suite à cette réforme instaurée par le Gouvernement, est de :

- 326 K€ par rapport à celle perçue en 2016,
- 363 K€ par rapport à celle perçue en 2015.

- Variables d'ajustement au sein de l'Enveloppe Normée

Le PLF 2017 propose d'élargir l'assiette des concours financiers servant de variables d'ajustement au sein de l'Enveloppe Normée.

Ainsi, le Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle et la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle devraient être intégrés dans ces variables, et par conséquent, devraient subir une baisse.

Pour rappel, les variables d'ajustement permettent à l'Etat de financer la progression de la péréquation et la hausse des compensations versées au titre d'allègements de fiscalité, et notamment les compensations de Taxe d'Habitation suite à la prorogation et à l'élargissement de la mesure d'exonération pour les personnes de condition modeste.

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

LE BUDGET PRINCIPAL

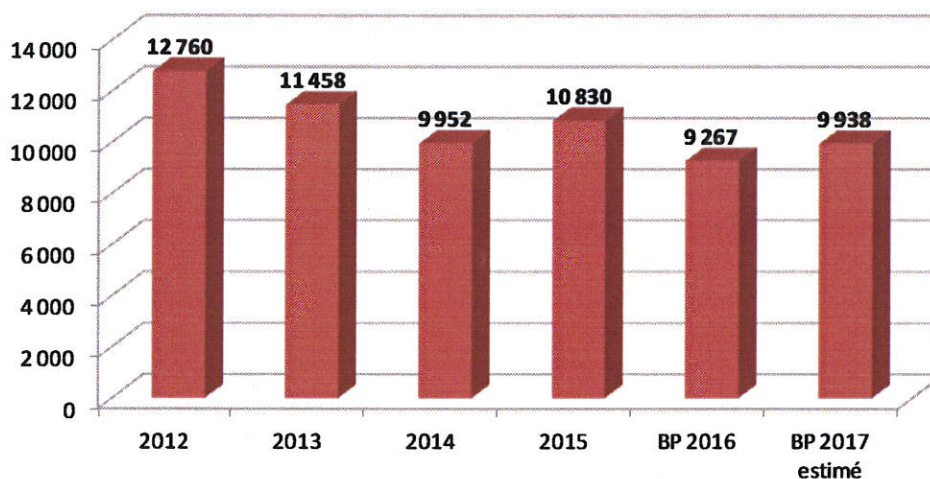
2017 sera la 4^{ème} année consécutive de diminution des dotations de l'Etat notamment à travers la participation au Redressement des Comptes Publics.

La réforme de la DGF, initialement prévue en 2016, puis 2017, sera finalement reportée à 2018 et fera l'objet d'un texte de loi spécifique.

Pour maintenir une épargne nette positive en 2017, dans un contexte attendu de baisse des recettes de fonctionnement (- 560 K€ par rapport au BP 2016), une diminution de - 1,4 M€ des dépenses de fonctionnement est attendue.

Les ratios budgétaires

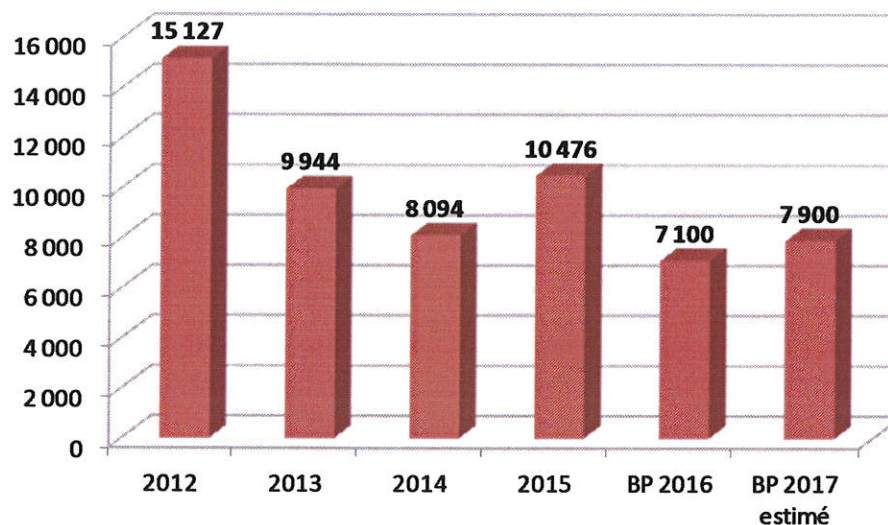
▪ Le solde de gestion courante



	2012	2013	2014	2015	BP 2016	BP 2017 estimé
Recettes de gestion courante	73 762	75 444	72 109	71 273	71 556	70 995
Dépenses de gestion courante	61 002	63 986	62 158	60 442	62 289	61 057
Solde de gestion courante	12 760	11 458	9 952	10 830	9 267	9 938

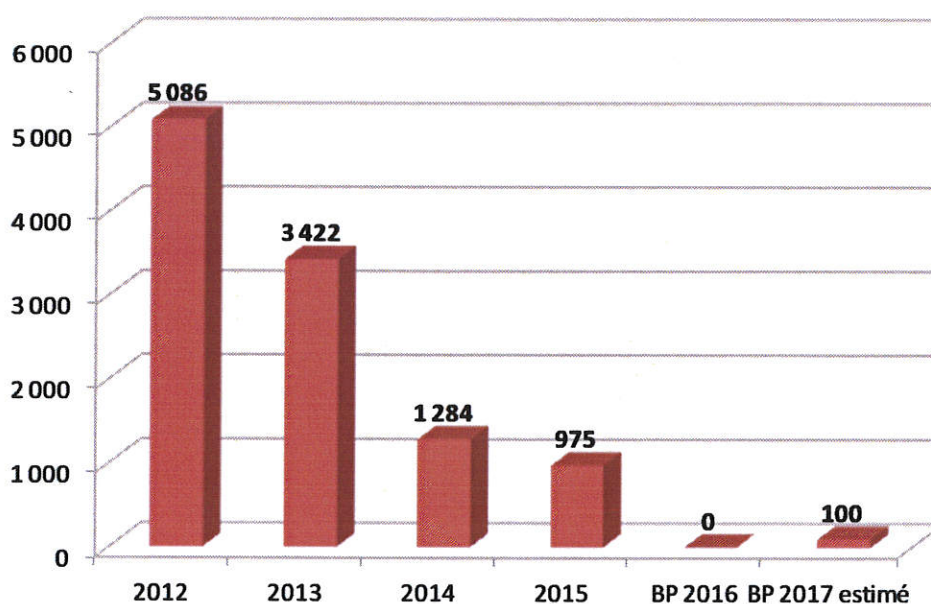
La bonne gestion de l'équipe municipale permet d'obtenir un ratio identique à celui de 2014, tout en ayant mis en place de nouvelles activités et en développant certains services comme celui de la Police Municipale.

▪ L'épargne brute



	2012	2013	2014	2015	BP 2016	BP 2017 estimé
Recettes réelles de fonctionnement	77 724	75 856	72 681	72 720	71 659	71 015
Dépenses réelles de fonctionnement	62 596	65 912	64 587	62 244	64 559	63 115
Epargne brute	15 127	9 944	8 094	10 476	7 100	7 900

▪ L'épargne nette



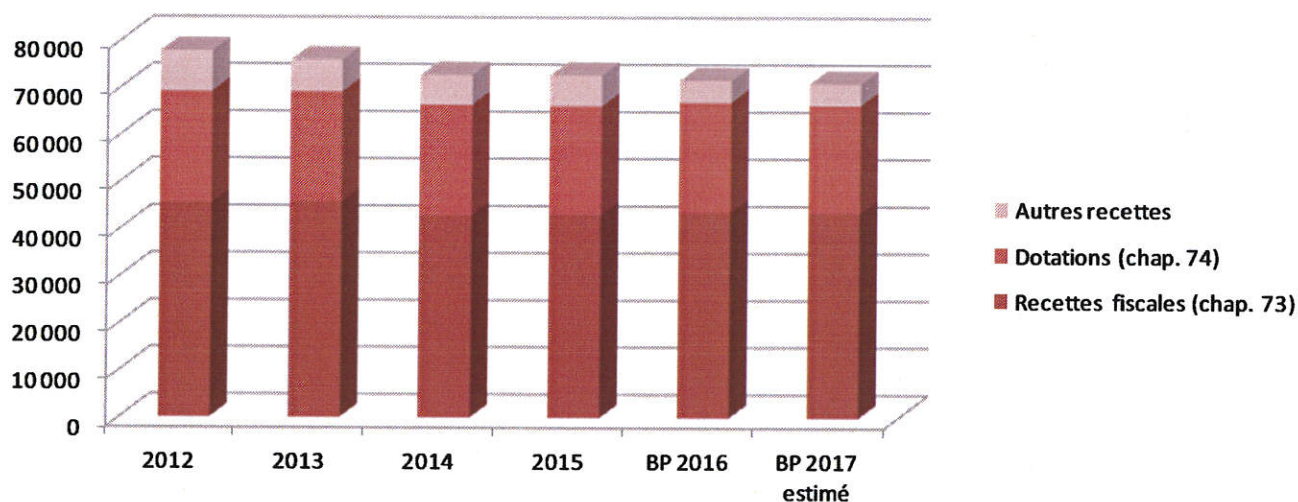
	2012	2013	2014	2015	BP 2016	BP 2017 estimé
Epargne brute	15 127	9 944	8 094	10 476	7 100	7 900
Remboursement du capital de la dette	10 041	6 522	6 810	9 501	7 100	7 800
Epargne nette	5 086	3 422	1 284	975	0	100

Les économies réalisées sur le fonctionnement permettent de dégager épargne nette positive.

Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement enregistreront encore une baisse en 2017.

	2012	2013	2014	2015	BP 2016	BP 2017 estimé
Recettes fiscales (chap. 73)	45 500	45 814	42 953	43 205	43 629	43 557
Dotations (chap. 74)	23 649	23 340	23 523	23 013	23 412	22 908
Autres recettes	8 575	6 703	6 205	6 503	4 618	4 550
Recette réelles de fonctionnement	77 724	75 856	72 681	72 720	71 659	71 015



La Dotation Globale de Fonctionnement devrait diminuer de - 350 K€ en 2017.

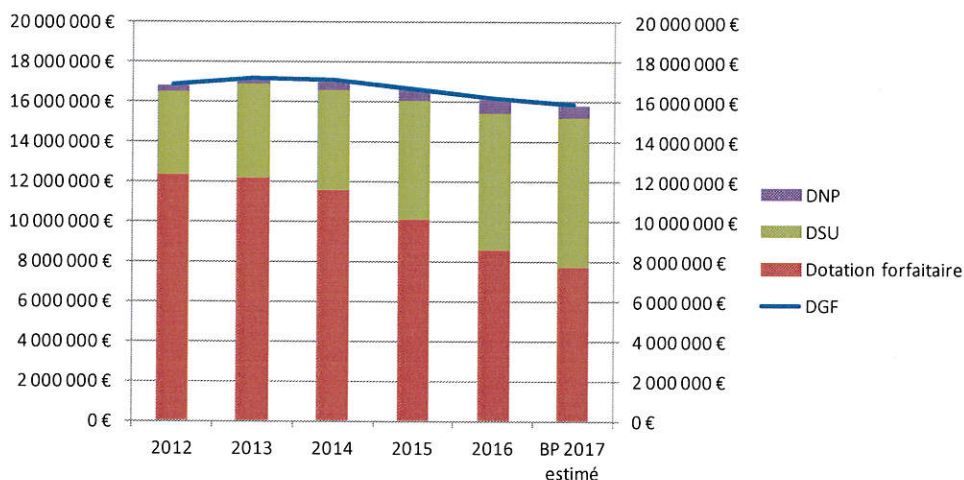
La part « dotation forfaitaire » enregistrera une cinquième baisse consécutive, avec une forte accélération ces quatre dernières années, notamment par la mise en œuvre du prélèvement au titre du Redressement des Comptes Publics.

La part « Dotation de Solidarité Urbaine » devrait, quant à elle, progresser, mais à un rythme moins soutenue que les deux dernières années, en raison des modifications de calcul apportés par le PLF 2017.

Part « dotation forfaitaire » - 870 K€

Part « Dotation de Solidarité Urbaine » + 580 K€

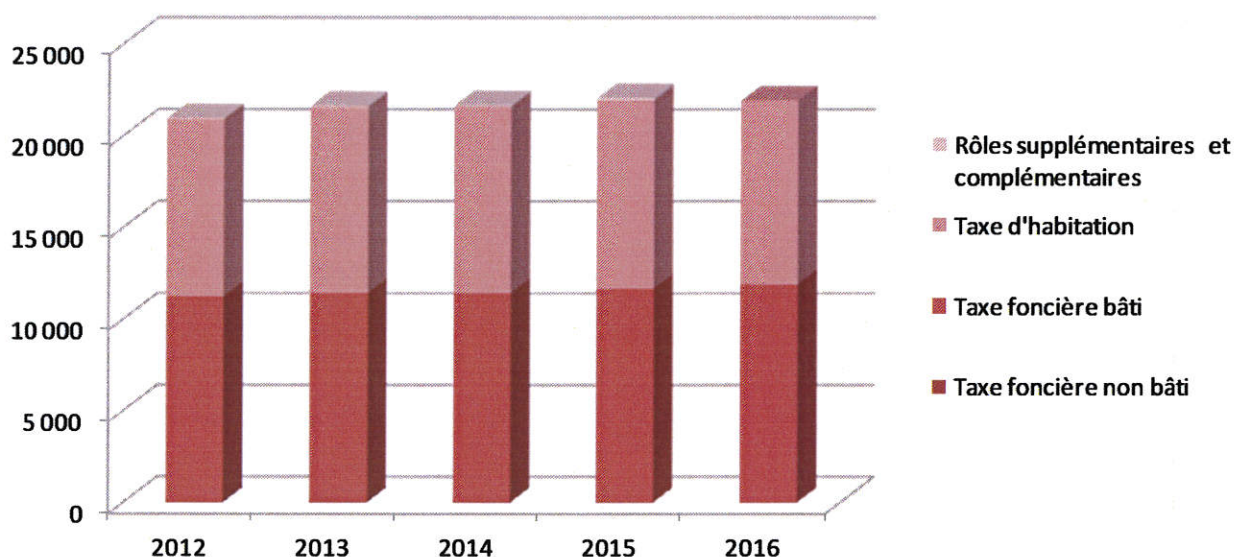
Evolution de la DGF



Les impôts

Les taux d'impositions **ne subiront pas d'augmentation en 2017**, comme annoncé dans le programme du mandat.

	2012	2013	2014	2015	BP 2016	BP 2017 estimé
Taxe foncière non bâti	130	130	113	107	94	96
Taxe foncière bâti	11 100	11 290	11 317	11 566	11 811	12 082
Taxe d'habitation	9 671	10 140	10 153	10 259	9 998	10 188
Rôles supplémentaires et complémentaires	41	61	44	125		
Impôts ménages	20 942	21 621	21 627	22 057	21 903	22 366



Le produit des recettes de la Taxe d'Habitation se dégrade sous l'effet des mesures imposées par le Gouvernement :

- l'élargissement du champ d'application de l'exonération aux personnes de condition modeste,
- le dispositif de lissage pour le retour en imposition sur 5 ans.

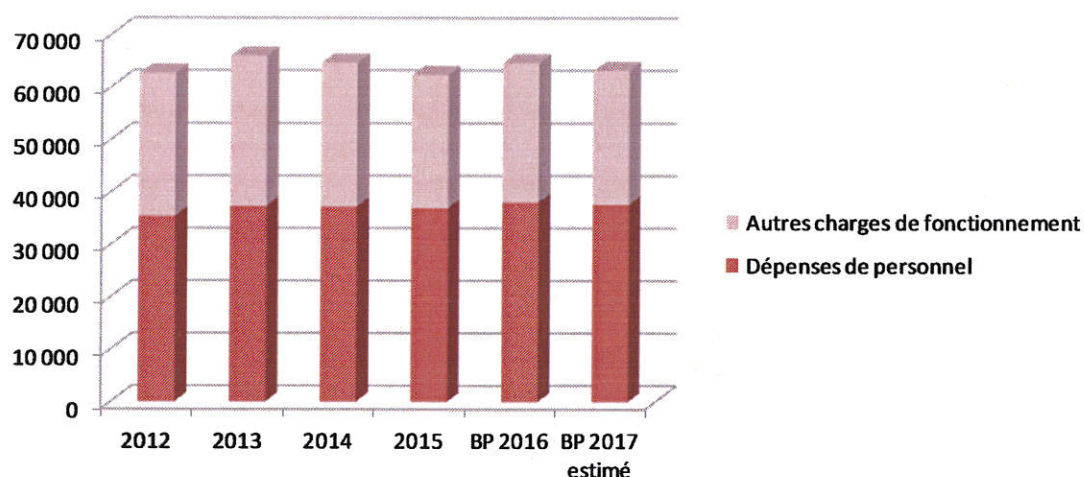
En 2014, l'Etat a décidé d'élargir le champ d'application de l'exonération aux personnes de conditions modestes. Il a également mis en place un dispositif permettant de lisser le retour en imposition sur 5 ans. Toutes ces mesures viennent dégrader le produit fiscal des collectivités, sans compensation équivalente, puisque les compensations sont désormais intégrées dans les variables d'ajustement.

La progression estimée du produit fiscal se situera autour de + 450 K€, sous l'effet de l'évolution des bases physiques et de la revalorisation nationale des bases.

Les dépenses de fonctionnement

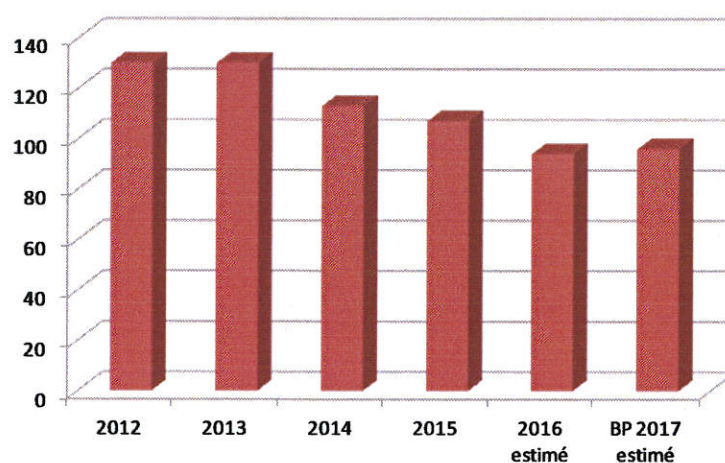
Les dépenses de fonctionnement seront maîtrisées en 2017, avec une diminution des crédits à hauteur de - 2,2 %.

	2012	2013	2014	2015	BP 2016	BP 2017 estimé
Dépenses de personnel	35 484	37 355	37 275	36 983	38 076	37 640
Autres charges de fonctionnement	27 112	28 557	27 312	25 261	26 483	25 475
Dépenses réelles de fonctionnement	62 596	65 912	64 587	62 244	64 559	63 115



Les dépenses de personnel

	2012	2013	2014	2015	2016 estimé	BP 2017 estimé
Dépenses de personnel	35 484	37 355	37 274	36 982	37 217	37 640



Grâce à une gestion rigoureuse, les dépenses de personnel estimées à fin 2016 seront de plus de 850 K€ en dessous du BP 2016. C'est sur cette base de réalisé que le BP 2017 sera établi.

Au 31 décembre 2015, l'effectif de la Ville était de 888 agents sur postes permanents, dont 479 femmes pour 409 hommes.

L'âge moyen des femmes est de 48 ans et 4 mois, celui des hommes est de 46 ans et 5 mois.

BUDGET	Femmes	Hommes
VILLE DE BELFORT	457	387
C.F.A.	17	16
Cuisine centrale	5	6

Evolution des rémunérations

Trois éléments majeurs vont impacter la rémunération des fonctionnaires au cours de l'année 2017 :

- l'évolution de la valeur du point de + 0,6 % au 1^{er} février, soit 134 518 € de dépenses supplémentaires,

- la mise en œuvre du nouveau Régime Indemnitaires tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) ; ce dispositif a pour objectif de développer un régime indemnitaire porteur de sens et de cohérence, qui reconnaît les fonctions, sujétions et expertise de chaque poste ; mis en œuvre à compter du 1^{er} décembre 2016, son coût pour l'année 2017 est évalué à 57 065 €,

- la poursuite de la mise en œuvre du projet concernant le Parcours Professionnel, la Carrière et la Rémunération (PPCR) ayant déjà touché les agents de catégorie B et ceux de catégorie A des domaines social et paramédical. Il concernera en 2017, l'ensemble des agents de catégorie C et les agents de catégorie A, non encore impactés. Une partie des décrets d'application sont encore en attente de publication. Par ailleurs, les avancements d'échelons en 2017 représentent un coût de 16 476 €, montant limité au regard des années précédentes, mais conséquence de la mise en œuvre du projet de P.P.C.R. supprimant les avancements d'échelon à la durée minimale. Enfin, l'objectif budgétaire est de maintenir une enveloppe de dépenses pour les avancements de grade au niveau de 2016, c'est-à-dire de l'ordre de 50 000 €. Sur ces deux derniers points, les dépenses pour le C.F.A. et la Cuisine Centrale sont marginales.

Avantages en nature

Les avantages en nature concernent à la fois des véhicules avec autorisation de remisage à domicile, ainsi que l'octroi de logement. Pour ce qui concerne les véhicules, les montants des avantages n'évolueront que peu au cours de l'année 2017 et seront liés à l'évolution des effectifs.

Cela représente 5 000 € pour la Ville de Belfort. Parallèlement, 6 agents bénéficient d'une concession de logement pour nécessité absolue de service.

Les dépenses d'investissement

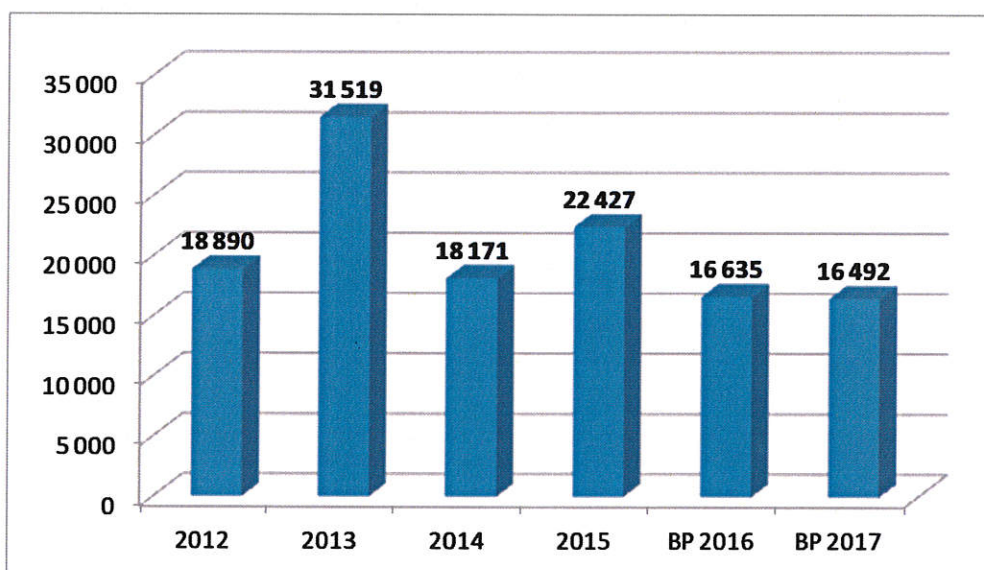
Pour rappel, la prospective est bâtie sur un volume d'investissement de 10 M€ par an pour les projets, et au global, de 16 M€ pour les dépenses d'équipement. La répartition des moyens à l'intérieur de cette enveloppe sera présentée lors du Conseil Municipal consacré au vote du Budget 2017.

Par anticipation, nous pouvons déjà annoncer 2 projets, qui démarreront en 2017 :

- la construction d'une crèche sur le quartier Belfort Nord,
- l'aménagement de la ZAC de l'hôpital.

L'acquisition de l'Hôpital se fera au premier semestre 2017.

	2012	2013	2014	2015	BP 2016	BP 2017
Dépenses d'équipement	18 890	31 519	18 171	22 427	16 635	16 000



Les engagements pluriannuels (AP/CP)

Programme : CATHEDRALE TOUR NORD

AP	Montant AP	échancier des crédits de paiement			
		exercice ant.	2016	2017	2018
CATHEDRALE TOUR NORD	1 478 000	11 512.68	338 487.32	564 000	564 000

Programme : ENTRETIEN DES REMPARTS

AP	Montant AP	échancier des crédits de paiement					
		exercice ant.	2016	2017	2018	2019	2020
ENTRETIEN DES REMPARTS	420 000	108	139 892	70 000	70 000	70 000	70 000

Programme : CHANTIER D'INSERTION

AP	Montant AP	échancier des crédits de paiement					
		exercice ant.	2016	2017	2018	2019	2020
CHANTIER D'INSERTION	462 000	74 235.05	79 764.95	77 000	77 000	77 000	77 000

Programme : EXTENSION MQ CENTRE VILLE

AP	Montant AP	échancier des crédits de paiement	
		exercice ant.	2016
EXTENSION MQ CENTRE VILLE	650 000	208 580.45	431 419.55

Programme : STADE DES 3 CHENES

AP	Montant AP	échancier des crédits de paiement	
		exercice ant.	2016
STADE DES 3 CHENES	1 731 000	649 228.76	1 081 771.24

Les programmes extension de la Maison de Quartier du Centre Ville et Stade des 3 Chênes sont terminés. Ils feront l'objet d'une clôture comptable, et leur bilan sera présenté au Conseil Municipal dans un état annexé au Compte Administratif 2016.

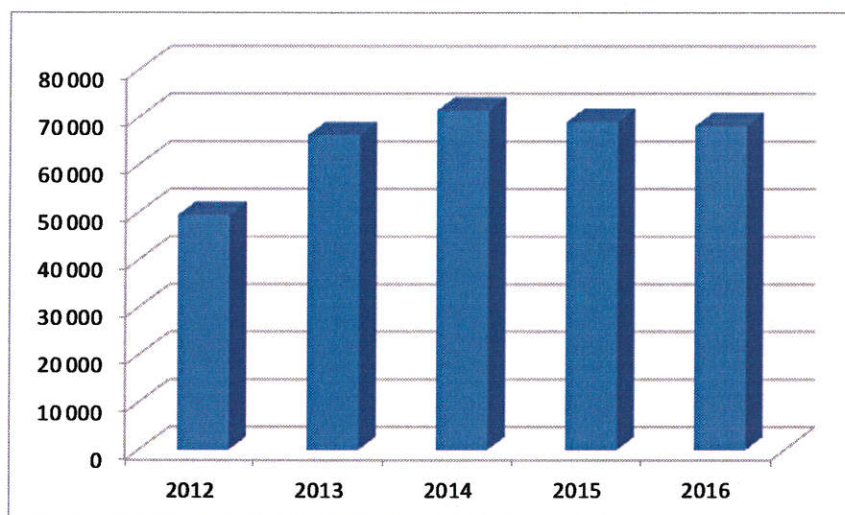
La dette

L'encours de la dette au 31/12/2016 est estimé à 71,9 M€. Elle est sécurisée avec un pourcentage de dette à taux fixe et indexée sur le Livret A qui représente 75 % de l'encours total. Le taux moyen pratiqué est de 2,1 %.

Capital restant dû	Taux moyen	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne
68 146 525 €	2,11%	11 ans et 7 mois	6 ans et 4 mois

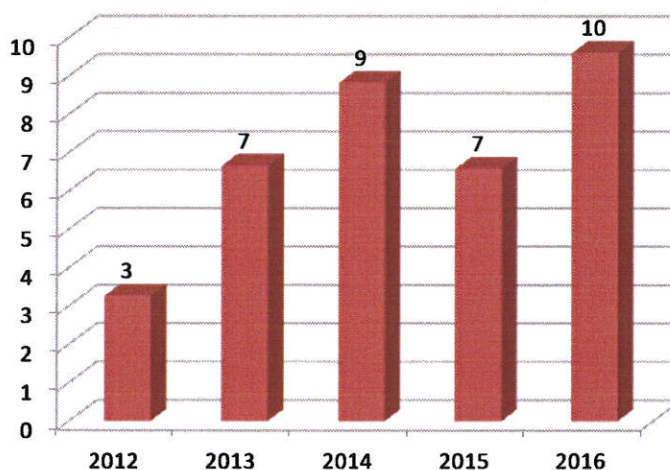
Evolution de l'encours de la dette

	2012	2013	2014	2015	2016
Encours de la dette au 31/12/N	49 439	66 209	71 398	68 975	71 975



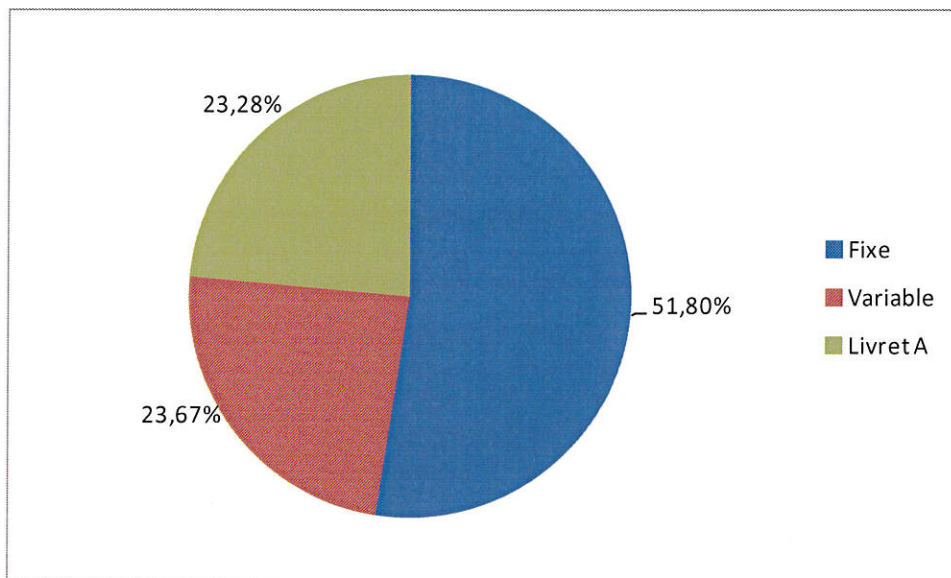
Capacité de désendettement

	2012	2013	2014	2015	2016
Epargne brute	15 127	9 944	8 094	10 476	7 100
Encours de la dette	49 439	66 209	71 398	68 975	68 147
Capacité de désendettement	3	7	9	7	10



La dette par type de risque

Type	Capital restant dû	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	35 297 719 €	51,80%	2,77%
Variable	16 127 453 €	23,67%	0,82%
Livret A	15 864 211 €	23,28%	1,83%
Ensemble des risques	67 289 383 €	98,75%	1,81%



La dette selon la charte de bonne conduite GISSLER

Les produits financiers proposés aux collectivités locales n'ont pas tous le même degré de complexité, et les risques pour l'emprunteur ne sont pas de même ampleur (notamment pour les emprunts dits toxiques).

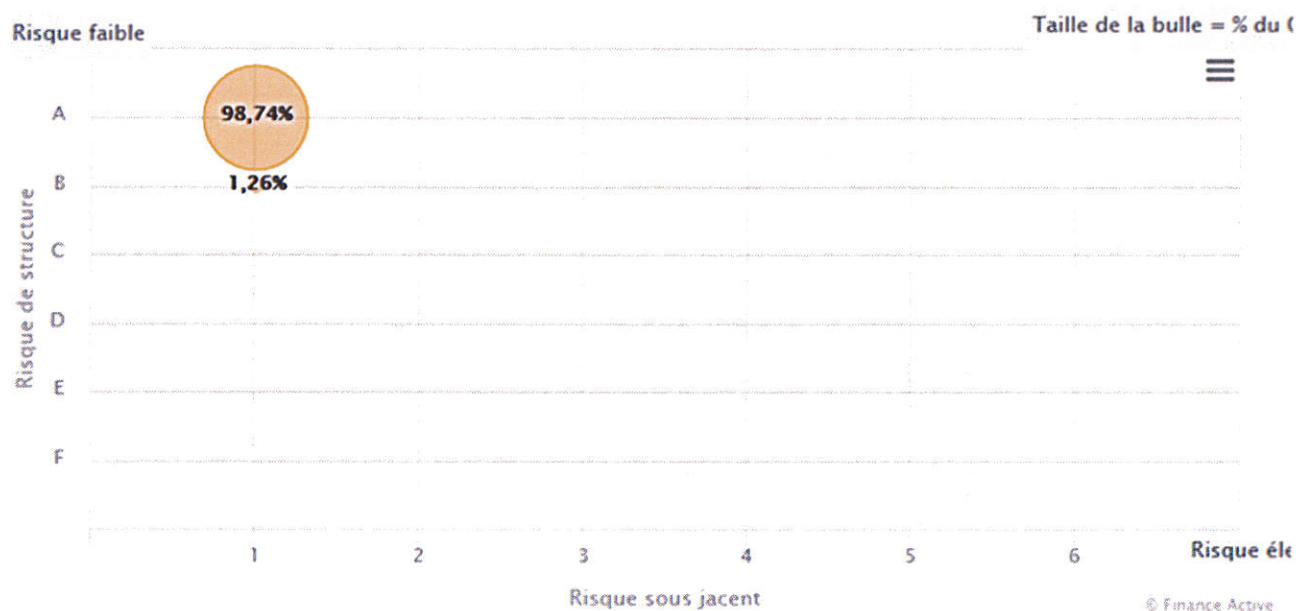
Aussi, la charte de bonne conduite GISSLER permet de classer les prêts en fonction des risques supportés par les collectivités selon la typologie suivante :

Tableaux des risques

Indices sous-jacents	
1	Indices zone euro
2	Indices inflation française ou inflation zone euro ou écart entre ces indices
3	Ecart d'indices zone euro
4	Indices hors zone euro. Ecart d'indices dont l'un est un indice hors zone euro
5	Ecart d'indices hors zone euro

Structures	
A	Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)
B	Barrière simple. Pas d'effet de levier
C	Option d'échange (swaption)
D	Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé
E	Multiplicateur jusqu'à 5

La dette de la Ville de Belfort étant classée en indice 1A (en haut à gauche du graphique), signifie que 98,74 % de sa dette **ne subira aucun risque de taux**. 1 seul emprunt est classé en risque 1B (risque très limité pour la collectivité puisqu'il est à taux fixe sauf si l'Euribor dépasse les 6 % ; alors son nouveau taux sera de Euribor + 0,05% ; l'Euribor à ce jour est négatif, et le capital restant dû est faible).



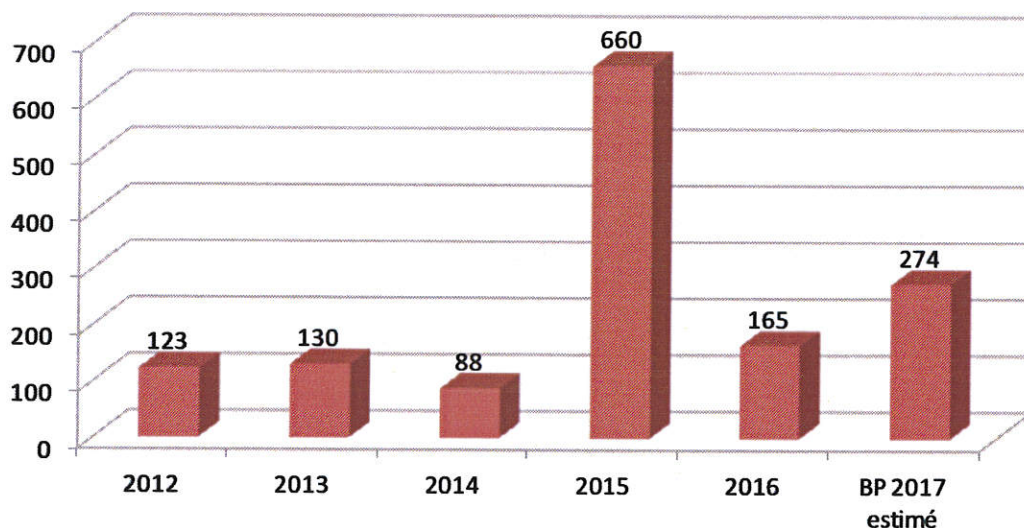
STRUCTURES		Indices en euros	indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	Ecart d'indices zone euro	Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone	Ecart d'indices hors zone euro	Autres indices
Indices sous-jacents							
Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	61	-	-	-	-	-
	% de l'encours	98,74%	-	-	-	-	-
	Montant en euros	67 289 383 €	-	-	-	-	-
Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	1	-	-	-	-	-
	% de l'encours	1,26%	-	-	-	-	-
	Montant en euros	857 143 €	-	-	-	-	-
Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	-	-	-	-	-	-
	% de l'encours	-	-	-	-	-	-
	Montant en euros	-	-	-	-	-	-
Mutiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	-	-	-	-	-	-
	% de l'encours	-	-	-	-	-	-
	Montant en euros	-	-	-	-	-	-
Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	-	-	-	-	-	-
	% de l'encours	-	-	-	-	-	-
	Montant en euros	-	-	-	-	-	-
Autres types de structures	Nombre de produits	-	-	-	-	-	-
	% de l'encours	-	-	-	-	-	-
	Montant en euros	-	-	-	-	-	-

Le Budget annexe du CFA

Les ratios budgétaires

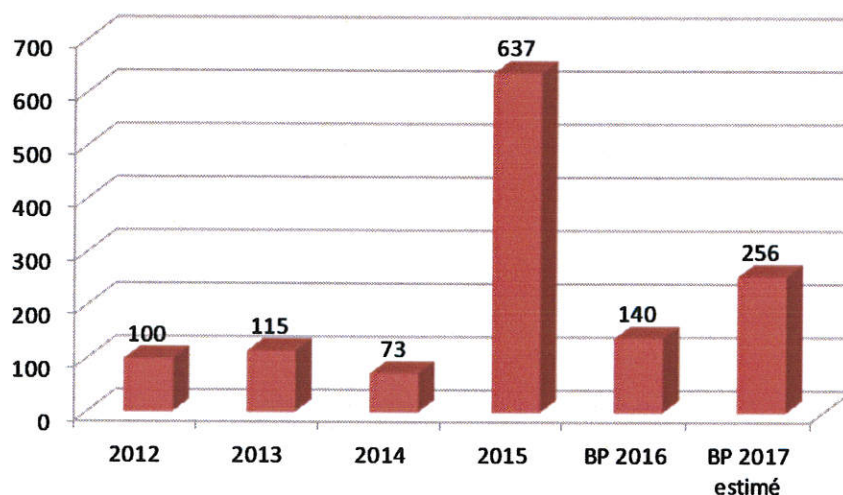
▪ Le solde de gestion courante

	2012	2013	2014	2015	2016	BP 2017 estimé
Recettes de gestion courante	2 033	2 201	2 119	2 690	2 267	2 335
Dépenses de gestion courante	1 910	2 071	2 031	2 030	2 102	2 061
Solde de gestion courante	123	130	88	660	165	274



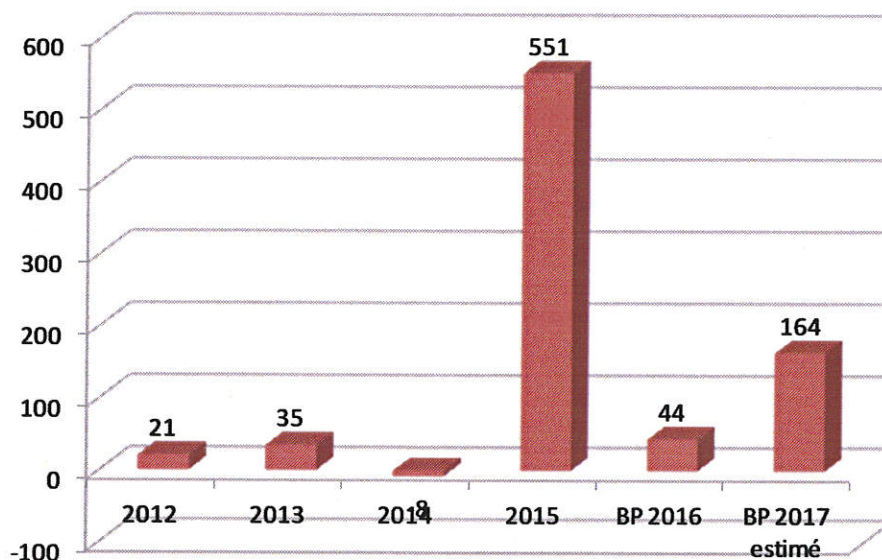
▪ L'épargne brute

	2012	2013	2014	2015	BP 2016	BP 2017 estimé
Recettes réelles de fonctionnement	2 033	2 206	2 126	2 690	2 267	2 335
Dépenses réelles de fonctionnement	1 933	2 091	2 053	2 053	2 127	2 079
Epargne brute	100	115	73	637	140	256



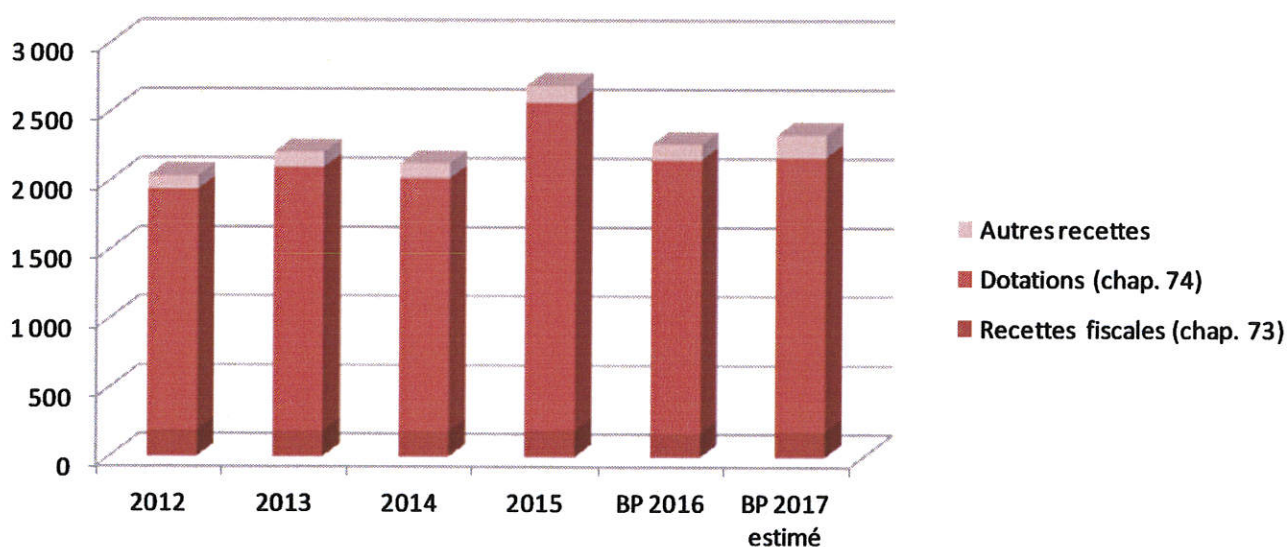
▪ L'épargne nette

	2012	2013	2014	2015	BP 2016	BP 2017 estimé
Epargne brute	100	115	73	637	140	256
Remboursement du capital de la dette	79	80	81	86	96	92
Epargne nette	21	35	-8	551	44	164



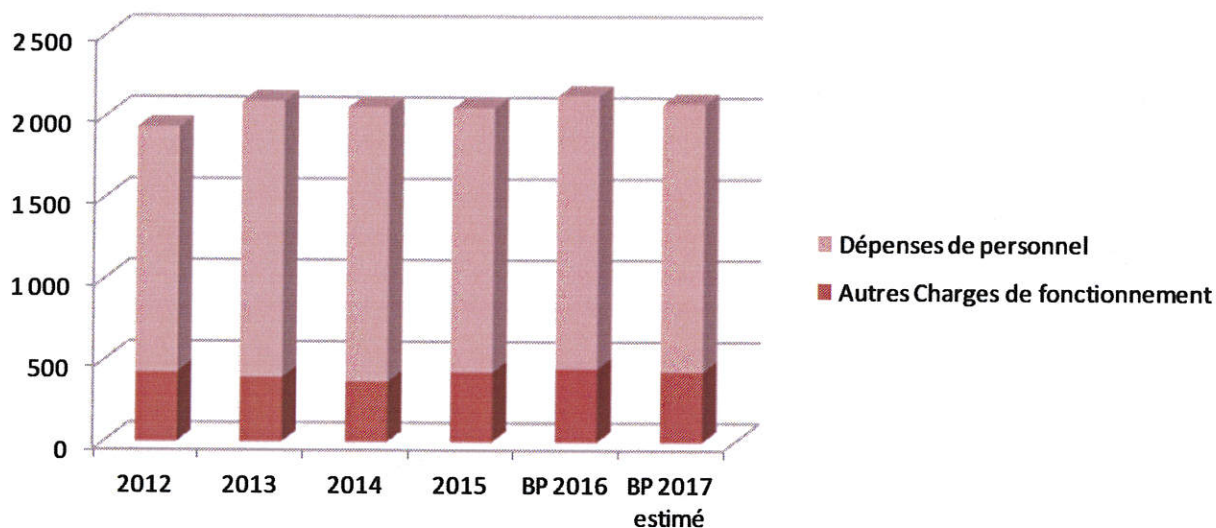
Les recettes de fonctionnement

	2012	2013	2014	2015	BP 2016	BP 2017 estimé
Recettes fiscales (chap. 73)	192	189	185	194	174	188
Dotations (chap. 74)	1 745	1 911	1 835	2 374	1 980	1 987
Autres recettes	96	106	105	122	113	160
Recette réelles de fonctionnement	2 033	2 206	2 126	2 690	2 267	2 335



Les dépenses de fonctionnement

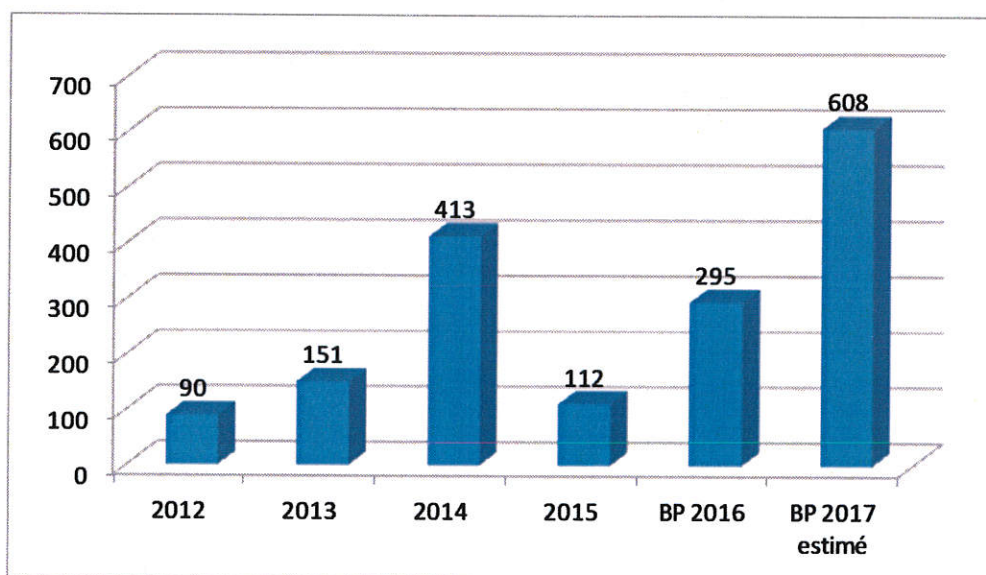
	2012	2013	2014	2015	BP 2016	BP 2017 estimé
Dépenses de personnel	1 505	1 696	1 683	1 623	1 677	1 646
Autres Charges de fonctionnement	428	396	371	429	451	433
Dépenses réelles de fonctionnement	1 933	2 092	2 054	2 052	2 128	2 079



Les dépenses d'investissement

408 K€ sont prévus au BP 2017 pour la construction du laboratoire, financé à hauteur de 50 % par la Région de Bourgogne-Franche-Comté.

	2012	2013	2014	2015	BP 2016	BP 2017 estimé
Dépenses d'équipement	90	151	413	112	295	608



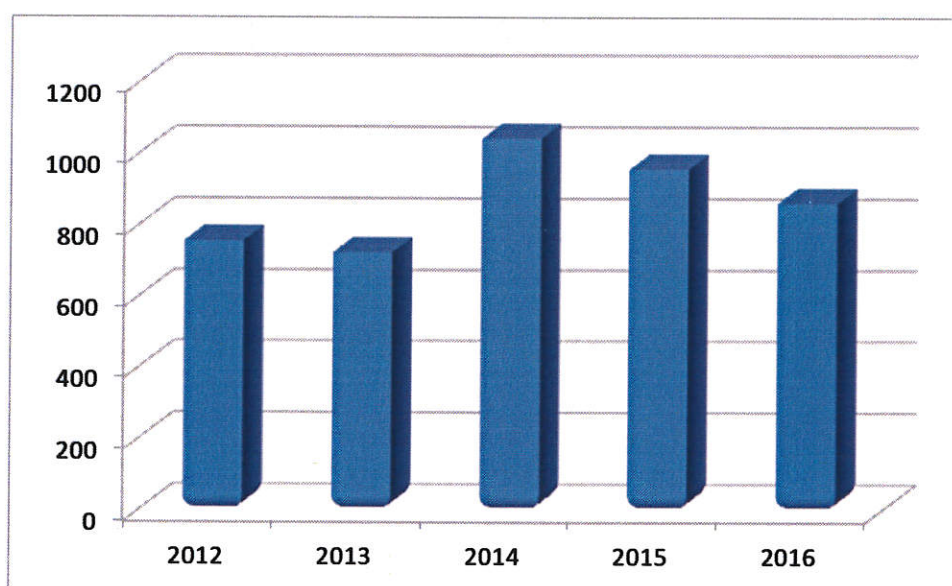
La dette

L'encours de la dette au 31/12/2016 est estimée à 862 K€.

Capital restant dû	Taux moyen	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne
862 479 €	2,34%	10 ans et 2 mois	5 ans et 7 mois

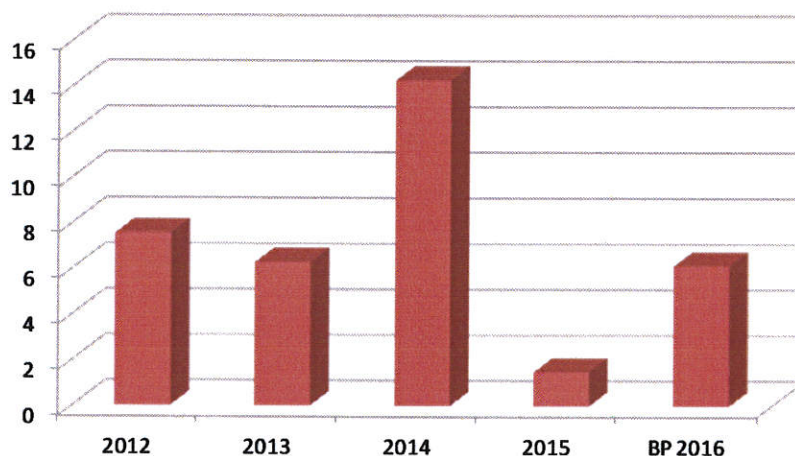
L'évolution de l'encours de la dette

	2012	2013	2014	2015	2016
Encours de la dette au 31/12/N	756	724	1 042	957	862



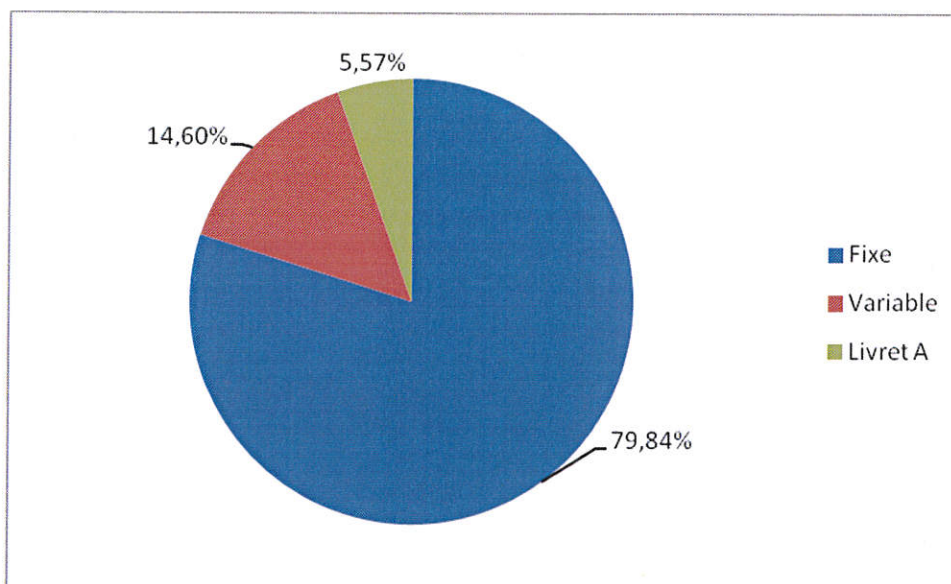
Capacité de désendettement

	2012	2013	2014	2015	BP 2016
Epargne brute	100	115	73	637	140
Encours de la dette	756	724	1 042	957	862
Capacité de désendettement	8	6	14	2	6

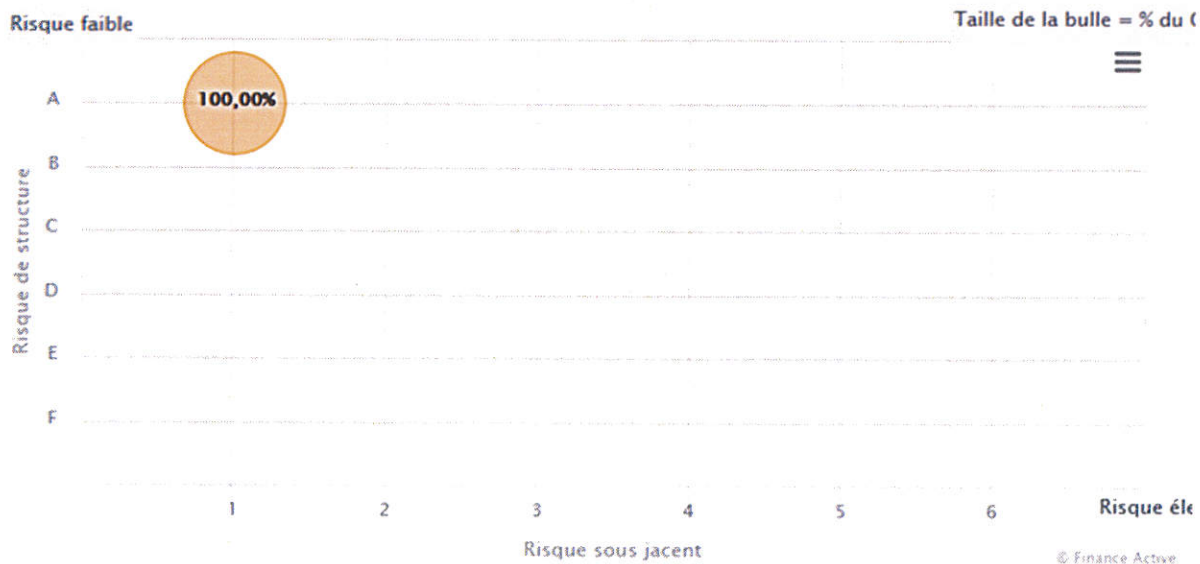


La dette par type de risque

Type	Capital restant dû	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	688 575 €	79,84%	2,72%
Variable	125 879 €	14,60%	0,41%
Livret A	48 025 €	5,57%	1,95%
Ensemble des risques	862 479 €	100%	1,69%



La dette selon la charte de bonne conduite GISSLER



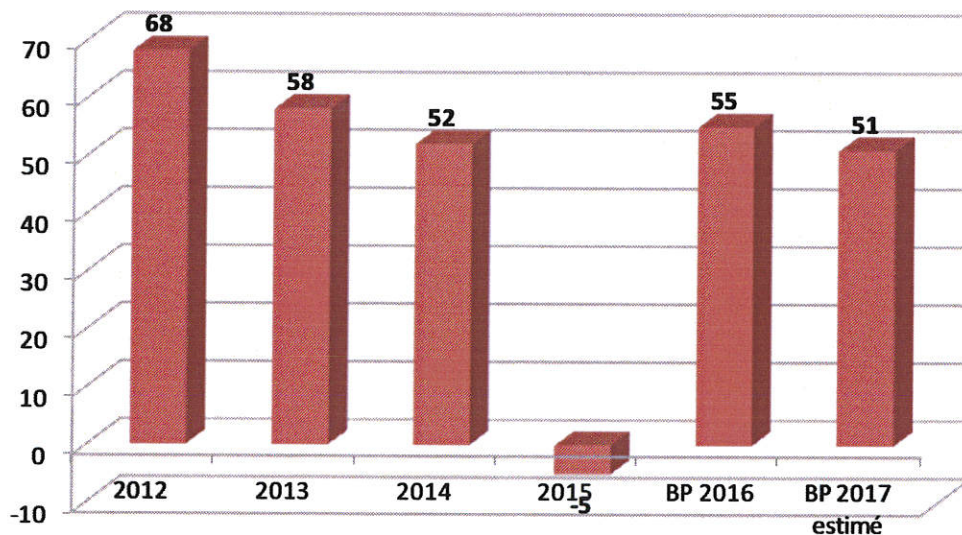
STRUCTURES		Indices en euros	indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	Ecart d'indices zone euro	Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	Ecart d'indices hors zone euro	Autres indices
Indices sous-jacents	Nombre de produits	5	-	-	-	-	-
	% de l'encours	100,00%	-	-	-	-	-
	Montant en euros	862 479 €	-	-	-	-	-
Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	-	-	-	-	-	-
	% de l'encours	-	-	-	-	-	-
	Montant en euros	-	-	-	-	-	-
Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	-	-	-	-	-	-
	% de l'encours	-	-	-	-	-	-
	Montant en euros	-	-	-	-	-	-
Mutilpicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	-	-	-	-	-	-
	% de l'encours	-	-	-	-	-	-
	Montant en euros	-	-	-	-	-	-
Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	-	-	-	-	-	-
	% de l'encours	-	-	-	-	-	-
	Montant en euros	-	-	-	-	-	-
Autres types de structures	Nombre de produits	-	-	-	-	-	-
	% de l'encours	-	-	-	-	-	-
	Montant en euros	-	-	-	-	-	-

Le Budget annexe de la Cuisine Centrale

Les ratios budgétaires

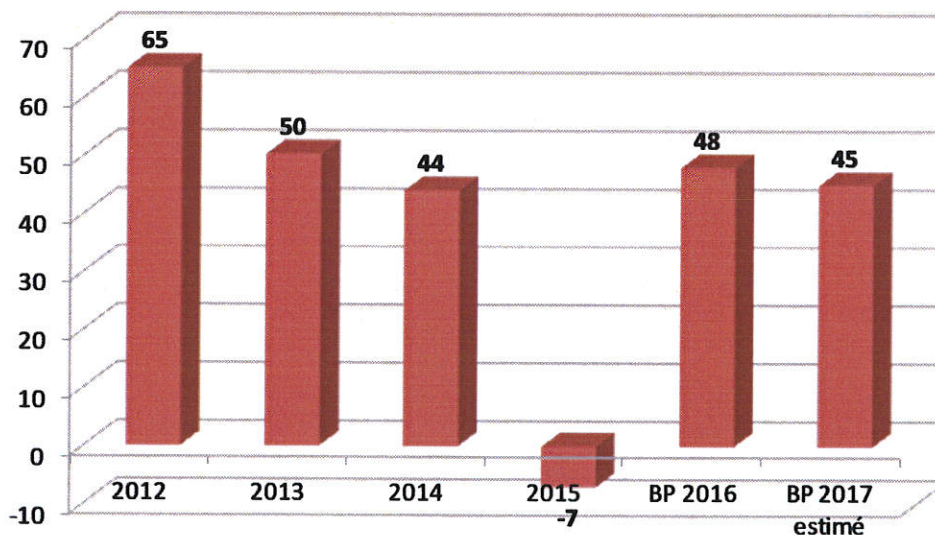
▪ Le solde de gestion courante

	2012	2013	2014	2015	BP 2016	BP 2017 estimé
Recettes de gestion courante	1 499	1 527	1 521	1 430	1 440	1 420
Dépenses de gestion courante	1 431	1 469	1 469	1 435	1 385	1 369
Solde de gestion courante	68	58	52	-5	55	51



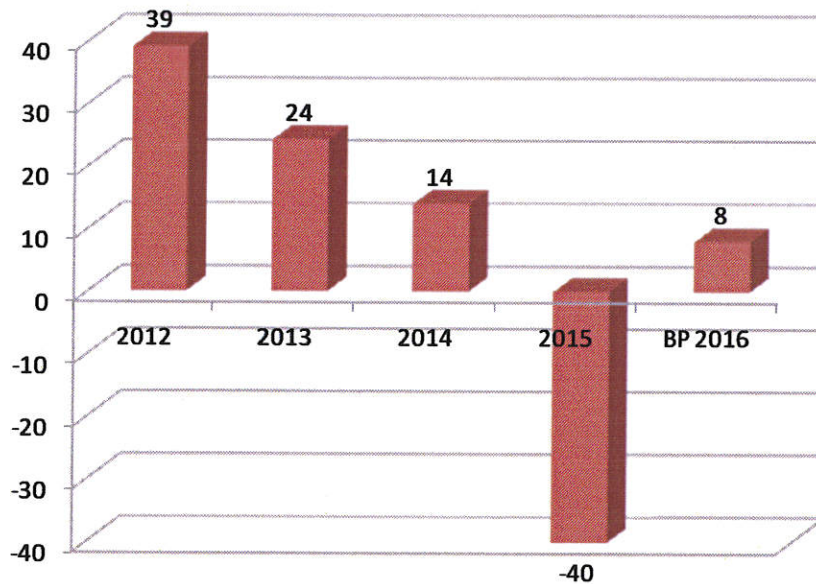
▪ L'épargne brute

	2012	2013	2014	2015	BP 2016	BP 2017 estimé
Recettes réelles de fonctionnement	1 499	1 527	1 521	1 432	1 440	1 420
Dépenses réelles de fonctionnement	1 434	1 477	1 477	1 439	1 392	1 375
Epargne brute	65	50	44	-7	48	45



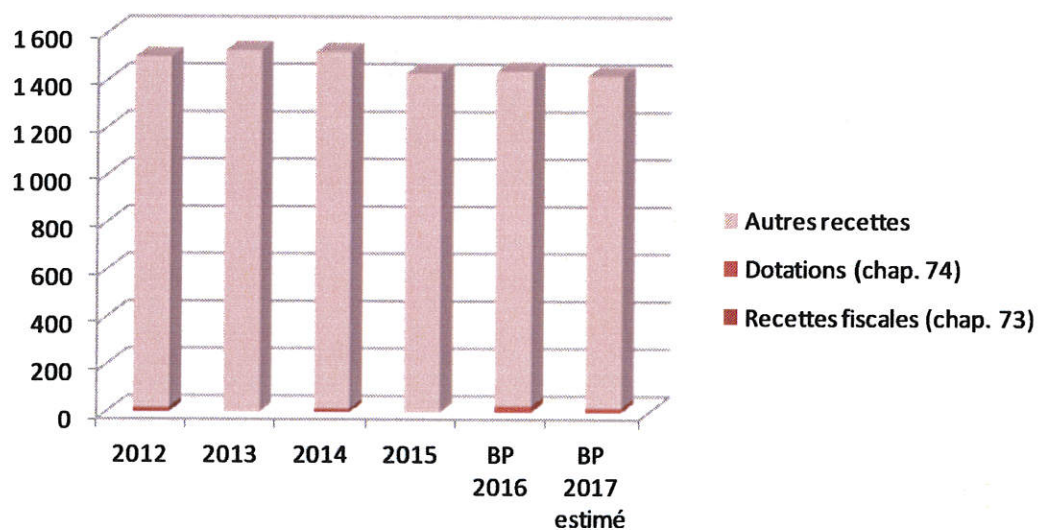
▪ L'épargne nette

	2012	2013	2014	2015	BP 2016	BP 2017 estimé
Epargne brute	65	50	44	-7	48	45
Remboursement du capital de la dette	26	26	30	33	40	32
Epargne nette	39	24	14	-40	8	13



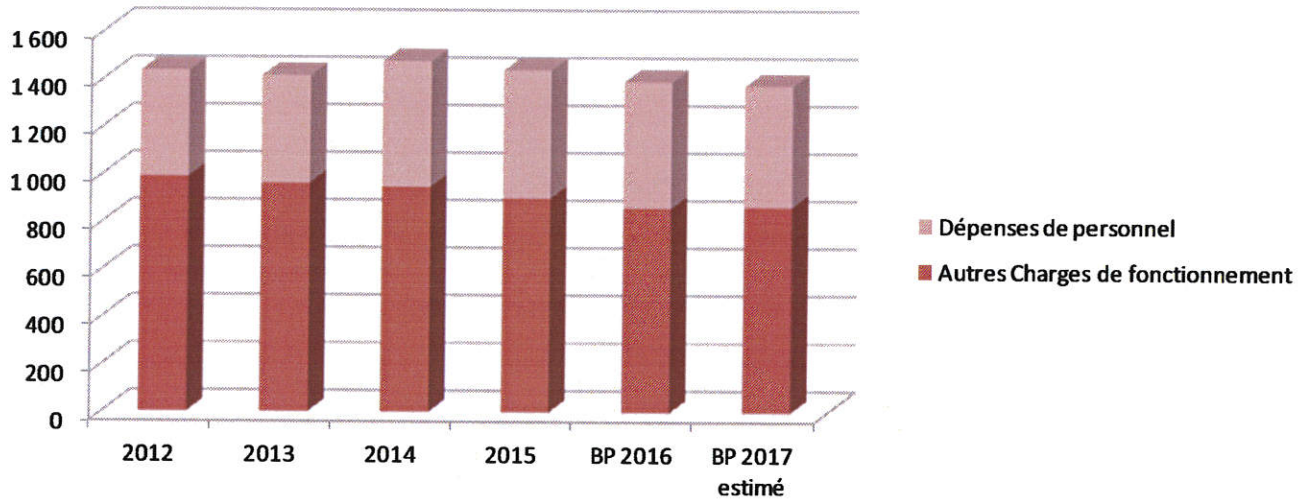
Les recettes de fonctionnement

	2012	2013	2014	2015	BP 2016	BP 2017 estimé
Recettes fiscales (chap. 73)	20	0	14	0	0	0
Dotations (chap. 74)	0	0	0	0	27	20
Autres recettes	1 479	1 527	1 507	1 432	1 413	1 400
Recette réelles de fonctionnement	1 499	1 527	1 521	1 432	1 440	1 420



Les dépenses de fonctionnement

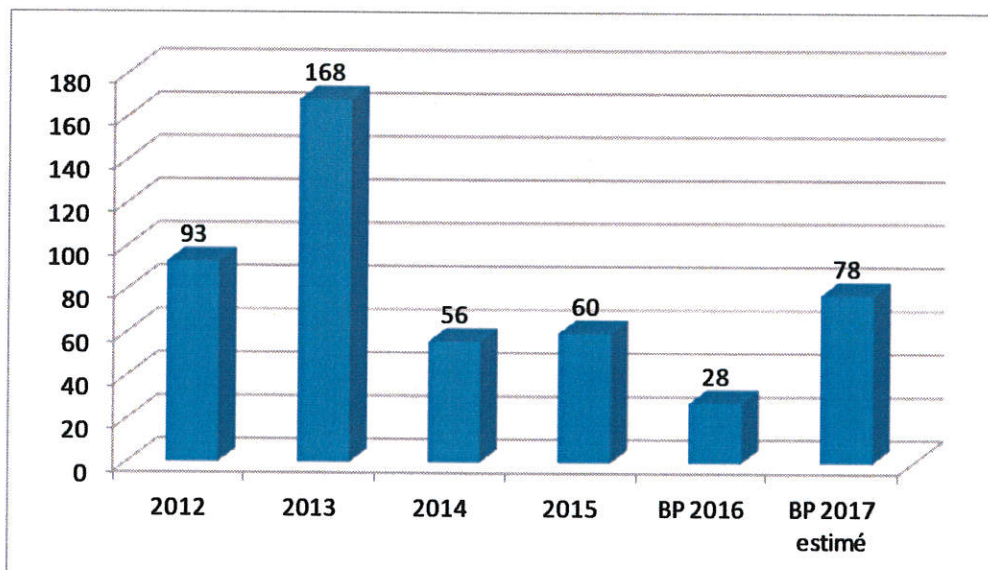
	2012	2013	2014	2015	BP 2016	BP 2017 estimé
Dépenses de personnel	446	452	529	538	531	510
Autres Charges de fonctionnement	989	962	947	901	861	865
Dépenses réelles de fonctionnement	1 435	1 414	1 476	1 439	1 392	1 375



Les dépenses d'investissement

Il est envisagé d'inscrire 30 K€ de travaux sur les chambres froides et 38 K€ de matériel.

	2012	2013	2014	2015	BP 2016	BP 2017 estimé
Dépenses d'équipement	93	168	56	60	28	78



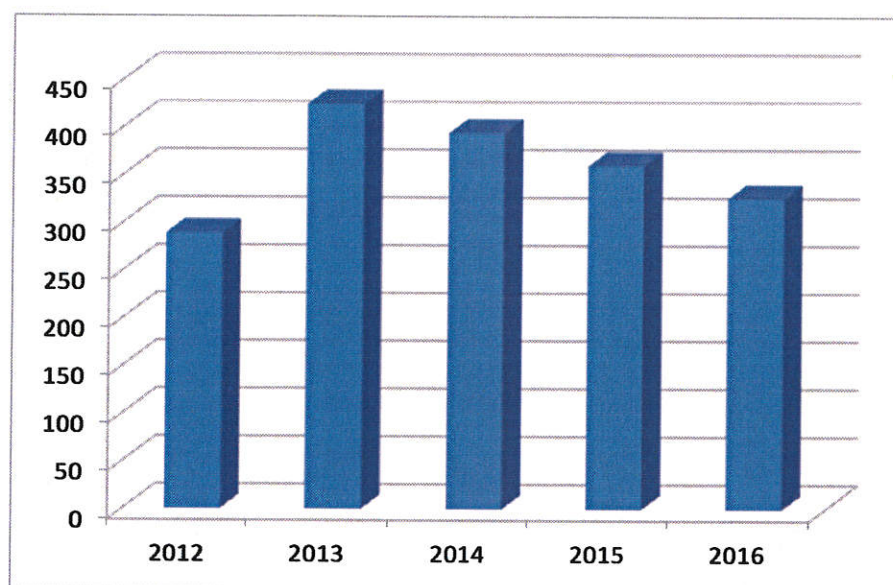
La dette

L'encours de la dette au 31/12/2016 est estimé à 325 K€.

Capital restant dû	Taux moyen	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne
325 716 €	1,61%	9 ans et 4 mois	5 ans et 1 mois

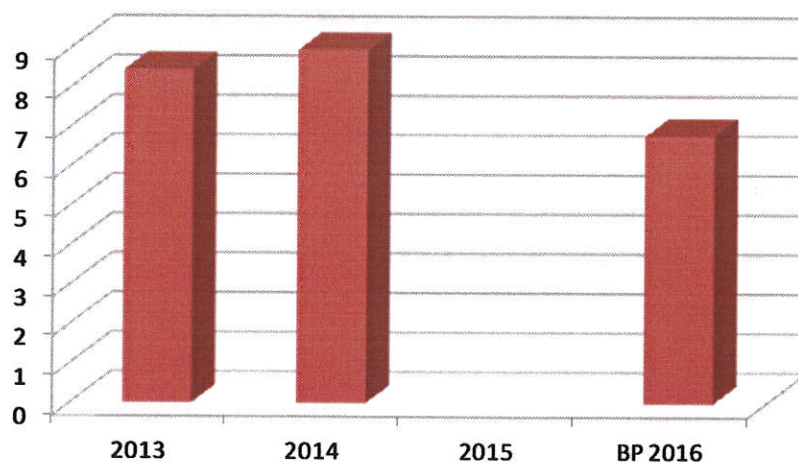
Evolution de l'encours de la dette

	2012	2013	2014	2015	2016
Encours de la dette au 31/12/N	289	424	394	360	326



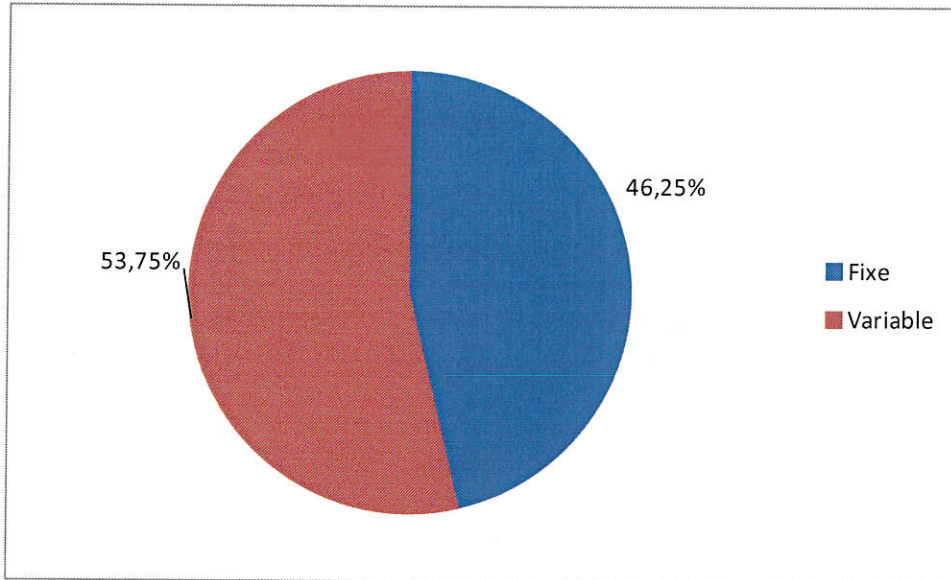
Capacité de désendettement

	2012	2013	2014	2015	BP 2016
Epargne brute	65	50	44	-7	48
Encours de la dette	289	424	394	360	326
Capacité de désendettement	4	8	9		7

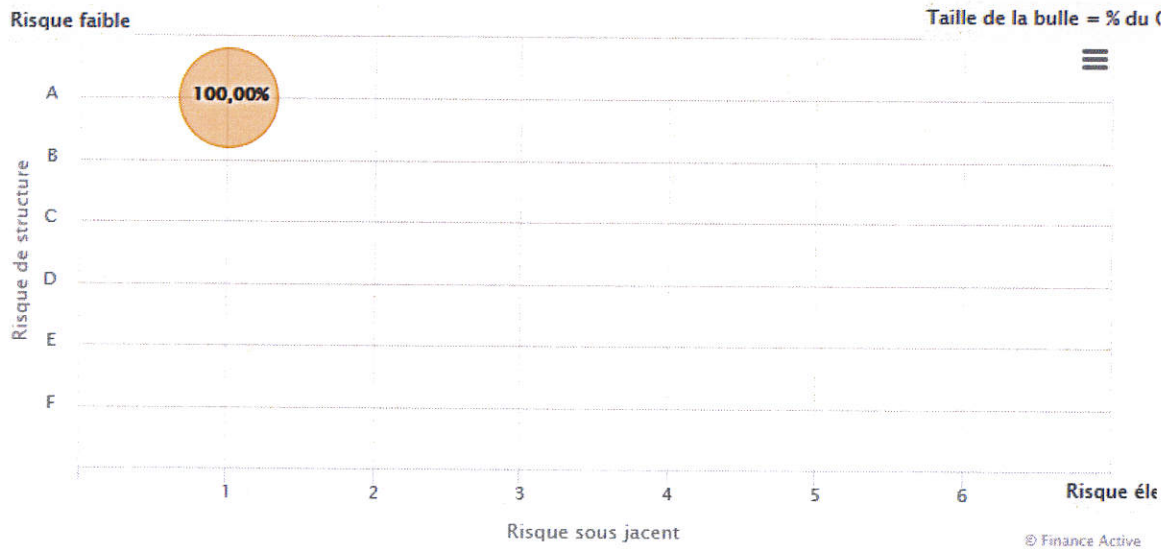


La dette par type de risque

Type	Capital restant dû	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	150 639 €	46,25%	3,05%
Variable	175 077 €	53,75%	0,37%
Ensemble des risques	325 716 €	100%	1,71%



La dette selon la charte de bonne conduite GISSLER



STRUCTURES		Indices en euros	indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	Ecart d'indices zone euro	Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	Ecart d'indices hors zone euro	Autres indices
Indices sous-jacents	Nombre de produits	4	-	-	-	-	-
	% de l'encours	100,00%	-	-	-	-	-
	Montant en euros	325 716 €	-	-	-	-	-
Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	-	-	-	-	-	-
	% de l'encours	-	-	-	-	-	-
	Montant en euros	-	-	-	-	-	-
Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	-	-	-	-	-	-
	% de l'encours	-	-	-	-	-	-
	Montant en euros	-	-	-	-	-	-
Mutiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	-	-	-	-	-	-
	% de l'encours	-	-	-	-	-	-
	Montant en euros	-	-	-	-	-	-
Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	-	-	-	-	-	-
	% de l'encours	-	-	-	-	-	-
	Montant en euros	-	-	-	-	-	-
Autres types de structures	Nombre de produits	-	-	-	-	-	-
	% de l'encours	-	-	-	-	-	-
	Montant en euros	-	-	-	-	-	-